

Séance du 16 novembre 2015

Le seize novembre deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 10/11/2015

Date d'affichage : 24/11/2015

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mme RIVALLANT Stéphanie ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Était excusée : Mme LEVALLOIS Mireille (procuration Mme LEDOUX).

Était absente : Mmes GOSSET Cécile

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

En début de séance, M. le Maire revient sur la vague d'attentats qui a endeillé notre pays. En mémoire des victimes, il demande à l'assemblée de bien vouloir observer un moment de recueillement. Il rappelle également que l'état d'urgence a été proclamé et demande aux conseillers d'inciter nos concitoyens à le respecter, sachant que cette situation engendrera forcément des contraintes.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 26 octobre. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (visa 24/11/2015)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de coopération intercommunale, proposé par Mme la Préfète de la Manche dans le cadre de la loi NOTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable par 14 voix sur 14 votants, considérant que :

- la zone nord en particulier est trop importante à tous points de vue (superficie, population, activités, ...) et pourrait avoir pour conséquences l'affaiblissement du Saint-Lois que nous devons rejoindre.
- ce découpage en cinq zones est une vision intellectuelle et technocratique qui défavorise le milieu rural par rapport à l'urbain.
- le nombre d'EPCI est passé de 48 à 27 au 1^{er} janvier 2014. Avant même que ces nouvelles structures soient « rôdées » et pleinement efficaces, elles sont déjà remises en cause.
- cette nouvelle organisation n'apportera aucune économie.
- la taille trop importante des structures proposées va éloigner le citoyen du centre décisionnel.

De plus, le Conseil Municipal est opposé à une remise en cause de son organisation scolaire. Il demande le maintien du Syndicat Scolaire qui gère le Regroupement Pédagogique Intercommunal Carantilly-Dangy-Quibou : 220 élèves, 9 classes dont 2 créées entre 2006 et 2010.

Le Conseil Municipal demande également de surseoir à l'entrée de la Communauté de Communes de Canisy à Saint-Lô Agglo au 1^{er} janvier 2017 et de la reporter après les élections de 2020.

Le Conseil Municipal propose que le découpage reste dans l'esprit de la loi qui fixe un seuil à 15 000 habitants et qui peut être ramené à 12 235 habitants.

II. Hôtel restaurant : aménagement d'une salle (hors marché) (visa 24/11/2015)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la suite des devis pour l'aménagement d'une salle non exploitée au 1^{er} étage de la partie restaurant. Ils concernent la partie « chauffage » et « revêtement de sol ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes, moins disantes :

- SARL Caroline BRETON de St Samson de Bonfossé, pour un montant HT de 1 396.62 €, pour la partie « chauffage » ;

- PIERRE SAS de Coutances, pour un montant HT de 2 253.30 €, pour la partie « revêtement sol ».

Le Conseil autorise de plus M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

III. Don de terrain

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la proposition de Mme ARNOULT (cf compte-rendu du conseil du 26 octobre 2015), il s'est rendu chez le notaire pour connaître les modalités d'acceptation de ce don, les contraintes éventuelles et les possibilités pour la commune de louer ou revendre ce bien. Un point reste à élucider : c'est le devenir, la durée et la valeur du bail verbal qui court en ce moment. Il est décidé que M. le Maire :

- adressera un courrier à Mme ARNOULT la remerciant pour son projet de don et l'informant que le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'accepter sous réserves que des contraintes ne surgissent pas ;

- demandera l'avis de la Chambre d'Agriculture ;

- se renseignera pour savoir si l'exploitant actuel a toujours le droit d'exercer des activités sur ce terrain suite à une décision de justice.

IV. Financement des écoles privées

M. le Maire lit au Conseil Municipal une lettre émanant de la Préfecture donnant injonction de payer aux établissements scolaires privés, une participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de Carantilly qui y sont scolarisés.

Il rappelle que notre école publique, laïque et ouverte à tous fonctionne dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec Quibou et Dangy géré par un syndicat scolaire.

Le Conseil donne un avis défavorable, à l'unanimité, pour payer ces écoles et demande à M. le Maire de recueillir le maximum d'informations pour la prochaine séance où il délibèrera.

V. Affaires diverses

1/ Mme Stéphanie CANTO informe le Conseil qu'elle change de poste de travail et qu'elle ne pourra plus assister aux réunions de conseil le lundi. M. le Maire demande aux conseillers de changer de jour. Après discussion et tour de table, il est décidé qu'elles auront lieu le 3^{ème} mercredi de chaque mois sauf urgence ou empêchement. La prochaine réunion aura donc lieu le 16 décembre.

2/ Rencontre avec M. le Député : M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion à laquelle il était convié avec les maires du canton de Saint-Lô 2, en présence de Mme BOISGERAULT, Conseillère Départementale. Lors de cette rencontre, il a été évoqué :

- la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes de Canisy avec Saint-Lô Agglo et notamment les modalités d'entrée (la Communauté de communes ayant des compétences qui ne sont pas reprises par l'Agglo) ;

- le schéma de territoire proposé par Mme la Préfète de la Manche ;

- la création de communes nouvelles. A ce sujet, M. le Député a rappelé, que de son point de vue, elles doivent correspondre à un bassin de vie et qu'il ne faut pas décider pour l'attrait de la « carotte financière », ce qui n'aurait pas de sens ;

- la demande de l'enseignement catholique via la Préfecture ;

- les transports scolaires qui devraient rester à la charge du Département et non de la future Région comme cela avait été envisagé.

3/ Bureau des élections : M. le Maire rappelle que les élections régionales sont maintenues et qu'elles auront lieu les 6 et 13 décembre. Les bureaux doivent être formés.

4/ Visite du Syndicat Mixte du Point Fort : Elle aura lieu le jeudi 19 novembre. Après un tour de table, il s'avère qu'aucun conseiller n'est disponible.

5/ Travaux : M. le Maire informe que les travaux au Groupe scolaire et à la Mairie sont terminés : changement des portes des couloirs, mise en place d'avertisseurs sonores pour des risques graves dans les écoles, traçage des bandes destinées aux jeux dans la cour et remplacement de la porte d'entrée de la mairie.

6/ Cérémonie du 11 novembre : M. le Maire se félicite de l'importante participation qu'il estime à 300 personnes. Il remercie les membres de la commission « fêtes et cérémonies » pour leur implication dans l'organisation du vin d'honneur, ainsi que les bénévoles qui les ont aidés.

7/ Vœux du Maire et du Conseil Municipal : ils auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à 11 heures à la salle Émile BEAUFILS.

8/ M. CORON expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'installer des panneaux de plan des villages. Une étude avait déjà été faite il y a quelques années mais n'avait malheureusement pas abouti. Il serait intéressant de la reprendre. Un recensement des besoins et emplacements des pancartes va être réalisé et plusieurs entreprises seront contactées.

Il informe également le Conseil que le raticide ne sera plus distribué par paquets de 1 kg mais désormais par sachets de 50 g. Le nombre sera limité à 10 par habitation avec une participation financière de 0.50 €.

9/ Mme LEDOUX informe le Conseil que le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Elle espère qu'il sera terminé pour le 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Bruno CORON 
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS PP Mme LEDOUX	André BOURGÈS
Cécile GOSSET Absente	